



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/1/Add.1/Rev.1*
13 mars 2009



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-septième réunion
Montréal, 30 mars – 3 avril 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques préliminaires du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 57^e réunion du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/1 et, si nécessaire, tel que verbalement amendé durant la plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

* Ce document a été révisé afin de refléter le texte ajouté. Celui-ci apparaît en ombragé pour faciliter la lecture.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/2 présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 56^e réunion du Comité exécutif. Le document comprend des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 56^e réunion, les préparatifs pour les 57^e et 59^e réunions, les interactions avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ainsi que les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période.

Question à traiter :

- Directives pour la réponse au Secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)
- Lieu de la 59^e réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport sur les activités du Secrétariat (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/2), donner des directives pour la réponse au Secrétariat de la SAICM et discuter du lieu et des dates de la 59^e réunion au point "Questions diverses".

4. État des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/3 fournit de l'information sur l'état du Fonds au 27 février 2009, selon les registres du Trésorier. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 59 761 456 \$US, en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 56^e réunion inclusivement. Le tableau 1 du rapport reflète l'inscription séparée du revenu supplémentaire d'environ 1,2 millions \$US, provenant du remboursement du projet de refroidisseurs en Thaïlande, dans la section des revenus.

Question à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et décaissements et de l'information sur les billets à ordre, présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/3;
- b) Exhorter toutes les Parties à payer la totalité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possibles;
- c) Inviter les Parties habilitées à utiliser le mécanisme de taux de change fixe, à informer le Trésorier de leur intention d'y recourir avant la 58^e réunion du Comité exécutif; et
- d) Demander au Trésorier d'ajouter à son rapport pour la 58^e réunion du Comité exécutif, la liste des Parties qui ont choisi d'utiliser le mécanisme de taux de change fixe pour verser leurs contributions au Fonds durant la période de reconstitution de 2009-2011.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/4 présente un sommaire des ajustements financiers mentionnés par les agences bilatérales et d'exécution et acceptés par le Secrétariat du Fonds. Il contient aussi des données statistiques provenant des projets achevés avec des soldes détenus au-delà de la période autorisée de 12 mois après l'achèvement du projet et indique le montant des ressources mises à la disposition de la 57^e réunion du Comité exécutif.

Question à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/4;
- (b) Prendre note du montant net de 449 113 \$US en soldes de projets retournés par les agences d'exécution à la 57^e réunion. Ce montant comprend 41 294 \$US du PNUD, 364 421 \$US du PNUE, et 43 398 \$US de l'ONUDI;
- (c) Prendre note du montant net de 34 800 \$US en coûts d'appui associés aux soldes de projets retournés par les agences d'exécution à la 57^e réunion. Ce montant comprend 5 042 \$US du PNUD, 25 487 \$US du PNUE et 4 271 \$US de l'ONUDI;
- (d) Prendre note du montant net de 1 028 355 \$US des fonds et des coûts d'appui retournés par les agences bilatérales à la 57^e réunion et associés aux projets, et demander au trésorier de réduire le financement bilatéral de 24 100 \$US pour l'Australie, de 448 876 \$US pour la France, de 23 798 \$US pour l'Italie, et de 67 093 \$US pour le Japon; et d'inscrire 422 864 \$US en intérêts courus et 41 624 \$US en profit sur change comme revenus divers pour le Fonds;
- (e) Prendre note que la France a transféré le projet IVC/REF/37/INV/17 à l'ONUDI pour un montant net de 1 000 000 \$US et des coûts d'appui de 75 000 \$US;
- (f) Prendre note que les agences d'exécution détenaient des soldes de 6 635 720 \$US, coûts d'appui en sus, pour des projets achevés il y a plus de deux ans, dont 481 669 \$US pour le PNUD, 2 158 709 \$US pour le PNUE, 857 335 \$US pour l'ONUDI, et 3 138 007 \$US pour la Banque mondiale;
- (g) Prendre note que les agences bilatérales détenaient des soldes de 289 495 \$US, coûts d'appui en sus, pour des projets achevés il y a plus de deux ans, dont 165 898 \$US pour la France, -605 \$US pour l'Italie, 43 497 \$US pour le Danemark; et 80 255 \$US pour la Finlande.

b) Planification financière pour 2009-2011

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/5 a pour but d'aider le Comité exécutif à traiter les éléments de la décision XX/10 de la Réunion des Parties concernant le budget du Fonds multilatéral de 490 millions \$US pour la période triennale 2009-2011. Il examine les engagements et les ressources disponibles pour des activités nouvelles, les contributions

bilatérales et la disponibilité des ressources, à la lumière des liquidités escomptées durant la période triennale et propose au Comité exécutif des budgets annuels et des recommandations pour fins d'examen.

Questions à traiter :

- Engagements et ressources disponibles pour des activités nouvelles durant la période 2009-2011;
- Contributions bilatérales;
- Liquidités et contributions à recevoir;
- Arriérés de la période triennale 2006-2008 et pays qui n'ont pas versé leurs contributions antérieures;
- Encaissement des billets à ordre;
- Solde du Fonds et revenus d'intérêts;
- Hypothèses de la pleine allocation du budget de 2009-2011; et
- Budgets annuels et répartition des ressources pour la période 2009-2011 compte tenu des plans d'activités des agences.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur la planification financière pour la période triennale 2009-2011 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/5;
- b) Demander aux agences bilatérales de préciser les coûts des activités prévues dans leurs plans d'activités annuels et de respecter ces chiffres lors de la présentation des projets au cours de la période triennale 2009-2011;
- c) Exhorter les Parties à verser leur contribution avant le mois de juin de chaque année, conformément au paragraphe 7 de la décision XI/6 de la onzième Réunion des Parties, afin de permettre l'engagement de l'intégralité du budget de 490 millions \$US pendant la période triennale, comme le prévoit la décision XX/10 de la vingtième Réunion des Parties (paragraphe 3);
- d) Exhorter les Parties donatrices devant des sommes pour la période triennale 2006-2008 à verser les sommes dues en 2009, car celles-ci représentent 43,2 millions \$US des 73,9 millions \$US reportés de la période triennale 2006-2008;
- e) Demander aux Parties qui ne prévoient pas l'encaissement accéléré des billets à ordre d'envisager prévoir un encaissement accéléré ou de modifier le calendrier d'encaissement des futurs billets à ordre afin qu'ils correspondent aux années pour lesquelles ils sont dus;
- f) Exhorter les pays à économie en transition qui n'ont jamais payé à verser leur contribution au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période triennale 2009-2011;
- g) Adopter une répartition des ressources de 128 millions \$US en 2009, 170 millions \$US en 2010 et 192 millions \$US en 2011, et une répartition subséquente de toutes les sommes non allouées au cours de la présente période triennale;
- h) Tenir compte de la rentrée de fonds pour le budget de 2011 à la première réunion de 2011

en fonction des intérêts perçus, du paiement des contributions de pays qui n'avaient encore jamais payé et des pertes attribuables au non-paiement ou au mécanisme de taux de change fixe;

- i) Surveiller les répercussions de l'allocation des tranches annuelles des accords pluriannuels sur les nouvelles allocations de 340,6 millions \$US du budget de la période triennale de 2009-2011, afin de pouvoir accommoder le plus grand nombre de plans d'élimination des HCFC possible pour le plus grand nombre de pays possible au cours de la période triennale.

6. État de la mise en œuvre de projets en retard et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/6 comprend cinq parties. La partie I a été préparée en réponse aux décisions 32/76 b) et 46/4 qui demandaient au Secrétariat de préparer une mise à jour sur l'état de conformité des pays visés à l'article 5 pour chaque réunion du Comité exécutif. La partie II contient de l'information sur les pays visés à l'article 5 qui font l'objet de décisions des Parties et de recommandations du Comité de mise en œuvre de la conformité. La partie III propose des données sur la mise en œuvre des programmes de pays. La partie IV présente les résultats des progrès vers la conformité, y compris des informations sur les projets avec des retards de mise en œuvre. La partie V traite du rapport sur la pertinence et le degré d'efforts associés à la préparation des évaluations du risque de non-conformité.

Questions à traiter:

- Sur les retards dans la mise en œuvre et les rapports de situation :
 - Rapport du gouvernement de l'Allemagne sur le projet de récupération et de recyclage des CFC en République Unie de Tanzanie
- Sur l'évaluation du risque
 - Le besoin continu d'évaluation des progrès dans les pays visés à l'article 5, pour parvenir à la conformité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note:
 - i) Avec satisfaction, des rapports de situation relatifs aux projets ayant des retards de mise en œuvre, présentés au Secrétariat par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Espagne, du Japon et du Portugal et par les quatre agences d'exécution, et qui font l'objet de la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/6;
 - ii) De l'achèvement de 13 des 33 projets cités comme souffrant de retard de mise en œuvre;
 - iii) Que le Secrétariat et les agences d'exécution vont prendre les mesures établies en fonction des évaluations du Secrétariat («progrès» ou «quelques progrès»), qu'ils en rendront compte aux gouvernements et agences d'exécution et les notifieront comme stipulé.

- iv) Avec satisfaction, des observations sur les indicateurs de risques reçues de 53 pays;
- v) Avec satisfaction, que 92 pays jusqu'ici se sont déclarés confiants de pouvoir se conformer aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal après avoir examiné l'évaluation des risques, et à demander au Secrétariat du Fonds de poursuivre la mise à jour de l'évaluation sur la base des indicateurs de risque et d'obtenir la rétroaction des pays.
- b) À demander des rapports de situation supplémentaires sur les projets énumérés dans l'Annexe VI au présent document;
- c) À demander une mise à jour des rapports de situation sur le projet ci-après durant la 57^e Réunion aux fins d'annulation éventuelle:

Agence	Code	Titre du projet
Allemagne	URT/REF/36/TAS/14	Récupération et recyclage de CFC

- d) À annuler le projet de réfrigération de la République islamique d'Iran (IRA/FOA/28/INV/50), qui n'a pas atteint une étape clé fixée pour l'entreprise d'exécution à la 56^e Réunion.
- e) À convenir de la nécessité continue d'évaluer les progrès obtenus dans la réalisation de la conformité, dans les limites des ressources dont dispose le Secrétariat du Fonds, sous réserve d'un nouvel examen à une date ultérieure, s'il y a lieu.

7. Plans d'activités de 2009-2011

a) **Plan d'activités général du Fonds multilatéral et examen du modèle actualisé du plan d'élimination triennal à horizon mobile de 2009-2011**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/7](#) regroupe les plans d'activités des agences d'exécution et des agences bilatérales pour la période 2009-2011. Il examine *entre autres* dans quelle mesure les plans d'activités répondent aux besoins identifiés dans le modèle axé sur la conformité/plan triennal d'élimination des SAO pour la période 2009-2011. Le document traite aussi de la répartition des ressources pour cette période, de la conformité et des indicateurs d'efficacité et conclut par des observations et des recommandations.

Questions à traiter:

- Mobilisation de ressources pour des avantages climatiques connexes;
- Projets de démonstration sur les mousses à base de HCFC;
 - Valeur pour l'élaboration des PGEH
 - Technologies de remplacement envisagées;
 - Élimination de SAO associée;
- Technologies de remplacement des HCFC dans la réfrigération et coûts des projets de démonstration;
- Projets de démonstration sur les solvants à base de HCFC;
- Projets de démonstration sur la destruction des SAO;
- Présentation de projets d'investissement et de plans sectoriels pour les HCFC; et

- Valeur des tranches annuelles des activités sur les HCFC dans les accords pluriannuels.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) du Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2009-2011, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/7;
 - ii) du fait que les plans d'activités contiennent des montants qui dépassent le budget de la période triennale en grande partie à cause de l'incertitude entourant les coûts des activités reliées aux HCFC;
- b) Examiner :
 - i) la mobilisation des ressources;
 - ii) les projets de démonstration sur les mousses à base de HCFC;
 - iii) les projets de démonstration sur la réfrigération à base de HCFC;
 - iv) les projets de démonstration sur les solvants à base de HCFC;
 - v) les projets de démonstration sur la destruction des SAO;
- c) Demander que les requêtes concernant des projets d'investissement et des plans sectoriels pour les HCFC soient présentées dans le cadre d'une ébauche de PGEH;
- d) Décider que le montant des tranches annuelles pour les activités des APA reliées aux HCFC devrait être examiné dans les propositions de PGEH à la lumière des restrictions budgétaires;
- e) Exhorter les agences d'exécution bilatérales et multilatérales à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre les projets approuvés afin d'atteindre l'élimination prévue de 8 836 tonnes PAO en 2009.

b) Plans d'activités des agences d'exécution

i) Agences bilatérales

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/8 présente les plans d'activités des agences bilatérales pour 2009-2011. Les gouvernements de l'Allemagne, du Canada, de la France, de la Hongrie, du Japon et de la République tchèque ont fourni des informations sur leurs activités bilatérales prévues pour la période 2009-2011. Le document contient aussi des données sur les tranches annuelles de 2009 et 2010 pour l'Italie et l'Espagne.

Questions à traiter :

- Valeurs des plans d'activités bilatéraux qui dépassent 20 pour cent durant la période triennale 2009-2011;
- Dates/calendrier des projets de démonstration sur les HCFC par rapport aux PGEH et aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal (Allemagne);
- Volumes d'élimination associés aux projets sur les HCFC manquants (Allemagne);
- Budgets de préparation des PGEH qui dépassent la limite de financement admissible pour le secteur de l'entretien (Allemagne);
- Une association régionale sur la réfrigération en Europe de l'Est et en Asie centrale dans le plan d'activités de la Hongrie, à la lumière de la décision 54/8b)i) (République tchèque);
- Projet de démonstration sur la destruction des SAO dans le plan d'activités du Japon.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note avec appréciation des plans d'activités 2009-2011 de la coopération bilatérale soumis par le Canada, la République tchèque, la France, l'Allemagne, la Hongrie et le Japon, examinés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/8, compte tenu de toutes modifications résultant des activités suivantes :
 - i) Le projet de démonstration visant le HCFC dans le plan d'activités de l'Allemagne;
 - ii) La nécessité de l'élimination des SAO pour les activités visant le HCFC dans le plan d'activités de l'Allemagne;
 - iii) Une préparation de projet supplémentaire pour le secteur de l'entretien dans le plan d'activités de l'Allemagne;
 - iv) Une association régionale en réfrigération en Europe de l'Est et Asie Centrale dans le plan d'activités de la Hongrie; et
 - v) Le projet de démonstration visant la destruction des SAO dans le plan d'activités du Japon.
- ii) **PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/9 contient un résumé du plan d'activités du PNUD pour 2009-2011, les indicateurs d'efficacité correspondants, des observations générales ainsi que des

recommandations pour fins d'examen par le Comité exécutif. Le texte complet du plan d'activités du PNUD pour 2009-2011 est annexé au présent document.

Questions à traiter :

- Élimination de SAO associée aux projets de démonstration sur les mousses à base de HCFC au Brésil et au Mexique;
- Choix des technologies pour les projets de démonstration sur la réfrigération à base de HCFC;
- Projets de démonstration sur les solvants à base de HCFC, reliés à la conversion à des technologies sans HCFC pour le nettoyage des appareils médicaux;
- Stratégies de transition pour les inhalateurs à doseur dans des pays qui avaient présenté leur PGEF/plan national avant la décision du Comité d'inclure les inhalateurs à doseur dans les PGEF;
- Projets de démonstration sur la destruction des SAO;
- Mobilisation de ressources pour des avantages climatiques connexes; et
- Indicateurs d'efficacité

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Recommander l'approbation du plan d'activités 2009-2011 du PNUD tel qu'il apparaît dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/9, en étant entendu que cela ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans le plan d'activités ni des niveaux de financement, toute modification étant basée sur l'examen des activités suivantes :
 - (i) Projets de démonstration des mousses de HCFC;
 - (ii) Projets de démonstration avec HCFC comme frigorigènes;
 - (iii) Projets de démonstration avec HCFC comme solvants;
 - (iv) Stratégies de transition du secteur des inhalateurs à doseur;
 - (v) Activités touchant la disposition des SAO; et
 - (vi) Mobilisation des ressources pour les bienfaits du climat;
- (b) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUD présentés au tableau 3 tels qu'ils sont définis dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/9, tout en visant un objectif de 25 projets individuels approuvés.

iii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/10 contient un résumé du plan d'activités du PNUE pour 2009-2011, les indicateurs d'efficacité correspondants, des observations générales ainsi que des recommandations pour fins d'examen par le Comité exécutif. Le texte complet du plan d'activités du PNUE pour 2009-2011 est annexé au présent document.

Questions à traiter :

- Nécessité éventuelle d'une agence d'investissement partenaire pour les 53 PGEH là où le PNUE est l'unique agence;
- Approche régionale pour l'élimination des HCFC dans les pays insulaires du Pacifique (PIP) étant donné le volume de HCFC à traiter;
- Projet de démonstration sur l'entretien dans la réfrigération à base de HCFC en Chine;
- Nécessité de projets régionaux supplémentaires pour le bromure de méthyle en Afrique;
- Initiative douanes vertes et réseaux régionaux d'application, à la lumière de la décision 52/28; et
- Indicateurs d'efficacité pour 2009.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Appuyer le plan d'activités de 2009-2011 du PNUE présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/10 tout en précisant que l'appui du plan ne signifie pas l'appui des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement, et que cet appui est donné en tenant compte des modifications qui pourraient être apportées à l'issue de l'examen des activités suivantes :
 - (i) Projet de démonstration sur les HCFC dans le secteur de la réfrigération;
 - (ii) Ateliers régionaux en Afrique afin de prévenir les nouvelles utilisations du bromure de méthyle;
 - (iii) Prolongement de l'Initiative des douanes vertes à la lumière de la décision 52/28;
 - (iv) Réseaux régionaux de lutte contre la fraude à la lumière des résultats des réseaux existants;
- (b) Demander au PNUE :

- (i) D'obtenir la reconnaissance des pays à l'effet que les plans de gestion de l'élimination des HCFC ne fourniront aucun bien d'équipement à moins qu'une part des fonds destinés à la préparation de projets ne soit confiée à d'autres agences d'exécution;
- (ii) De proposer un projet régional pour les pays insulaires du Pacifique à la lumière du niveau de HCFC à éliminer dans le cadre du projet;
- (c) Approuver les objectifs et les indicateurs d'efficacité de 2009 contenus dans les tableaux 1 et 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/10 tout en établissant un objectif de 56 programmes annuels d'accords pluriannuels à approuver, de 90 projets individuels approuvés et 51 activités repères/niveaux de substances appauvrissant la couche d'ozone atteints dans le cadre d'accords pluriannuels approuvés.

iv) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/11 contient un résumé du plan d'activités de l'ONUDI pour 2009-2011, les indicateurs d'efficacité correspondants, des observations générales ainsi que des recommandations pour fins d'examen par le Comité exécutif. Le texte complet du plan d'activités de l'ONUDI pour 2009-2011 est annexé au présent document.

Questions à traiter :

- Choix de l'agent de gonflage et dates des projets de démonstration sur les mousses à base de HCFC;
- Projets de démonstration sur la réfrigération à base de HCFC :
 - Nature du projet de démonstration en Jordanie;
 - Technologies pour le projet en Chine;
- Projets d'investissement individuels sur les HCFC dans six pays, avant la présentation des PGEH;
- Nature des projets de démonstration sur la destruction des SAO;
- Mobilisation de ressources pour des avantages climatiques connexes; et
- Indicateurs d'efficacité pour 2009

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) L'approbation du plan d'activités 2009-2010 de l'ONUDI tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/11, tout en considérant que l'approbation n'entraîne pas celle des projets définis dans le document ni de leurs niveaux de financement, et que des modifications pourront y être apportées après l'examen des points suivants :
 - i) Projets de démonstration pour les mousses HCFC;

- ii) Projets de démonstration pour la réfrigération HCFC;
 - iii) Activités d'élimination des SAO ; et
 - iv) Mobilisation des ressources pour les avantages liées au climat;
- b) L'approbation des indicateurs de performance pour l'ONUDI présentés dans le tableau 3 des commentaires du Secrétariat du Fonds figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/11 tout en fixant un objectif de 31 pour le nombre de programmes annuels des accords pluriannuels approuvés et un objectif de 20 pour le nombre de projets individuels approuvés.

v) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/12 contient un résumé du plan d'activités de la Banque mondiale pour 2009-2011, les indicateurs d'efficacité correspondants, des observations générales ainsi que des recommandations pour fins d'examen par le Comité exécutif. Le texte complet du plan d'activités de la Banque mondiale pour 2009-2011 est annexé au présent document.

Questions à traiter :

- Plans d'élimination de la production de HCFC en Chine et en Inde;
- Politique du Comité exécutif sur l'admissibilité des usines mixtes à un financement additionnel par le Fonds multilatéral afin de soutenir l'élimination de la production de HCFC en Inde;
- PGEH régional en Afrique en collaboration avec le PNUE;
- Projets de démonstration sur les mousses à base de HCFC en Chine;
- Activités de démonstration sur la destruction des SAO;
- Mobilisation de ressources pour des avantages climatiques connexes; et
- Indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Adopter le plan d'activités 2009-2011 de la Banque mondiale tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/12 tout en faisant remarquer que cette adoption ne signifie ni l'approbation des projets définis en la matière ni leurs niveaux de financement, et qu'elle s'effectue avec toutes les modifications fondées sur l'examen des activités suivantes:
- i) Activités de production liées aux HCFC
 - ii) PGEH régional en Afrique
 - iii) Démonstration de projet pour les mousses avec HCFC
 - iv) Activités de démonstration d'élimination de SAO
 - v) Mobilisation pour des effets bénéfiques conjoints sur le climat

- b) Approuver les indicateurs d'efficacité pour la Banque mondiale présentés au Tableau 3 des observations du Secrétariat contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/12, tout en fixant comme objectif 8 pour le nombre de projets individuels, 14 pour les activités repères achevées pour les plans pluriannuels et 229 tonnes PAO pour l'élimination.

8. Mise en œuvre du programme

- a) **Surveillance et évaluation : rapport sur les mandats existants et la façon dont les fonctions d'évaluation d'institutions semblables sont organisées et mises en œuvre (décision 56/8d)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/13 contient le rapport du consultant qui présente les mandats existants pour le poste d'Administrateur principal, surveillance et évaluation et résume l'organisation et la mise en œuvre des fonctions d'évaluation dans des secrétariats de fonds et des institutions financières similaires. Le rapport présente une série de conclusions et quelques suggestions sur les futures activités de surveillance et d'évaluation au sein du Fonds multilatéral.

Questions à traiter : sans objet.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les suggestions faites dans le rapport.

- b) **Retards dans la proposition des tranches annuelles**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/14 traite des retards dans la proposition des tranches annuelles à présenter à la 57^e réunion et propose des recommandations pour fins d'examen par le Comité exécutif. Il présente aussi plusieurs tranches annuelles qui ont été retirées de l'examen à la 57^e réunion en raison de retards dans la mise en œuvre.

Questions à traiter :

- Trente-deux des 90 tranches annuelles qui devaient être présentées à la 57^e réunion ne l'ont pas été en grande partie à cause du manque de progrès dans la mise en œuvre des tranches approuvées;
- Plusieurs tranches ont été présentées puis retirées ou priées de l'être, en raison de la lenteur de la mise en œuvre, de rapports de vérification incomplets ou de réponses tardives à des questions non résolues.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des renseignements sur les tranches annuelles des accords pluriannuels présentées au Secrétariat par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, et la Banque mondiale, tel que l'indique le document sur le retards dans la présentation

de tranches annuelles (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/14);

- b) Prendre note que 58 des 90 tranches annuelles d'accords pluriannuels attendues ont été présentées à temps à la 57^e réunion.
- c) Prendre note qu'il faudrait envoyer aux agences d'exécution et aux pays visés par l'article 5 concernés des lettres au sujet des tranches annuelles qui n'ont pas été présentées lors de deux réunions consécutives ou plus, avec les raisons du retard (tel que l'indique le tableau 1 du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/14](#)), et encourager les agences d'exécution et les gouvernements visés par l'article 5 concernés à prendre des mesures pour accélérer la mise en oeuvre des tranches approuvées, afin que les tranches en retard puissent être présentées à la 58^e réunion pourvu que des progrès suffisants aient été réalisés;
- d) Prendre note qu'il faudrait envoyer aux agences d'exécution et aux pays visés par l'article 5 concernés des lettres au sujet des tranches annuelles, qui devaient être présentées à la 57^e réunion, avec les raisons du retard (tel que l'indique le tableau 2 du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/14](#)), et encourager les agences d'exécution et les gouvernements visés par l'article 5 concernés de prendre des mesures pour accélérer la mise en oeuvre des tranches approuvées, afin que les tranches en retard puissent être présentées à la 58^e réunion pourvu que des progrès suffisants aient été réalisés;
- e) Encourager les gouvernements :
 - i) de la Chine et de l'Inde à présenter les demandes de leurs secteurs de production à la 58^e réunion;
 - ii) du Costa Rica à accélérer la mise en oeuvre des tranches actuelles de son plan d'élimination du bromure de méthyle, afin de présenter la prochaine tranche dès que possible;
 - iii) la Côte d'Ivoire et les Maldives à accélérer la mise en oeuvre de leurs PGEF afin de présenter les tranches annuelles 2009 pour examen dès que possible; et
 - iv) la République dominicaine à présenter un rapport de vérification complet sur le [plan de gestion de l'élimination finale](#) à la 58^e réunion.

c) Rapport sur la mise en oeuvre de projets comportant des exigences particulières pour la remise des rapports

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/15](#) contient les rapports périodiques sur la mise en oeuvre des projets suivants : le plan national d'élimination pour l'Afghanistan; le plan de gestion des frigorigènes pour le Brunei Darussalam; le plan de travail pour les activités au-delà de 2009 dans le secteur des mousses de polyuréthane en Chine; le plan de gestion de l'élimination finale aux Îles Fidji; l'élimination complète de l'utilisation du bromure de méthyle en Jordanie; le plan pour l'élimination finale du tétrachlorure de carbone en

République démocratique populaire de Corée et le rapport d'audit et de vérification du plan de gestion de l'élimination finale des CFC à Trinité-et-Tobago.

Question à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

Afghanistan

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme de travail 2008 du PNE des CFC pour l'Afghanistan;
- b) Prendre note du rapport de vérification de la consommation des CFC pour 2007; et
- c) Approuver le programme annuel de mise en oeuvre pour 2009-2010.

Brunei Darussalam

- d) Prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre du PGF pour Brunei Darussalam et
- e) Prendre note du plan annuel de mise en oeuvre pour 2009.

Chine

- f) Approuver le plan de travail pour le secteur des mousses en Chine pour la période 2010 à 2012; et
- g) Accorder à la Chine la souplesse définie dans la décision 46/37.

Fiji

- h) Prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre du PGEF pour Fiji et
- i) Approuver le programme annuel de mise en oeuvre pour 2009.

Jordanie

- j) Prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de l'élimination définitive de l'utilisation du bromure de méthyle en Jordanie;
- k) Autoriser, pour le gouvernement de l'Allemagne, le décaissement de 499 930 \$US au titre de la quatrième tranche du projet;
- l) Demander en outre au gouvernement de l'Allemagne de poursuivre la surveillance de l'élimination du bromure de méthyle en Jordanie et de faire régulièrement rapport au Comité exécutif.

République populaire démocratique de Corée

- m) Prendre note du rapport périodique soumis par l'ONUDI; et
- n) Demander à l'ONUDI de présenter, à la 58^e réunion du Comité exécutif, un rapport financier sur tous les décaissements effectués à ce jour, y compris les coûts de stockage.

Trinité-et-Tobago

- o) Prendre note des résultats positifs de la vérification du respect par Trinidad et Tobago de ses obligations à éliminer la consommation de CFC dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale en 2007.

9. Propositions de projets

a) Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/16 et Add.1 comprend six sections : une analyse du nombre de projets et des activités présentés par les agences bilatérales et les agences d'exécution à la 57^e réunion; une évaluation des fonds disponibles par rapport au financement demandé; les questions d'orientation relevées durant l'examen des projets; les projets et les activités présentés pour approbation globale; les projets d'investissement présentés pour examen individuel et les activités et projets non requis pour la conformité.

Questions à traiter :

- Report de la tranche d'un accord pluriannuel en raison du faible taux de décaissement dans la tranche précédente.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait demander aux agences d'exécution de ne pas présenter au Comité exécutif pour examen des demandes de financement de tranches de projets pluriannuels dont le niveau de mise en œuvre des activités des tranches précédemment approuvées est faible et qui ont un faible niveau de décaissement des fonds des tranches précédentes. Cette pratique devrait être suivie même lorsque les niveaux de consommation de SAO sont inférieurs au niveau maximum admissible en vertu du Protocole de Montréal et à celui établi dans l'accord entre les gouvernements concernés et le Comité exécutif.

Le Comité pourrait aussi approuver la liste des projets recommandés pour approbation globale, contenue à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/16 et Add.1, avec les conditions ou dispositions incluses dans les fiches d'évaluation des projets correspondantes et les conditions imposées par le Comité exécutif, ainsi que :

- a) l'approbation de l'accord entre le gouvernement du Botswana et le Comité exécutif pour le plan de gestion de l'élimination finale, contenu dans l'Annexe [x] du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/26, pour un montant total, en principe, de 205 000 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 26 650 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne, et la première tranche du projet, au montant indiqué à l'Annexe I du présent document;
- b) l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la Guinée équatoriale et le Comité exécutif pour le plan de gestion de l'élimination finale, contenu dans

l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/34, pour un montant total, en principe, de 180 000 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 23 400 \$US pour le PNUE, et la première tranche du projet, au montant indiqué à l'Annexe [x] du présent document;

- c) l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la Sierra Leone et le Comité exécutif pour le plan de gestion de l'élimination finale, contenu dans l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/52, pour un montant total, en principe, de 150 000 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 15 950 \$US (12 350 \$US pour le PNUE et 3 600 \$US pour le PNUD), et la première tranche du projet, au montant indiqué à l'Annexe [x] du présent document; et
- d) l'approbation des observations à transmettre aux gouvernements bénéficiaires qui ont présenté des demandes pour le renouvellement de leurs projets de renforcement des institutions, telles que contenues dans les programmes de travail pertinents des agences d'exécution.

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/17 contient un aperçu des demandes des agences bilatérales et tente d'établir si elles pourront être approuvées par le Comité exécutif, compte tenu du niveau maximum de la coopération bilatérale disponible pour 2009. Dans ce document, neuf demandes sont traitées de manière exhaustive.

Question à traiter : Demande de la République tchèque pour la première tranche du projet de Mise en place d'une coopération régionale visant à instaurer des contrôles du commerce des SAO dans les pays du réseau de l'Europe et de l'Asie centrale, présenté en collaboration avec le PNUE.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Approuver le projet de Mise en place d'une coopération régionale visant à instaurer des contrôles du commerce des SAO dans les pays du réseau de l'Europe et de l'Asie centrale (1^e tranche) pour un an seulement, aux niveaux de financement suivants 80 500 \$US plus les coûts d'appui de l'agence de 10 465 \$US pour la République tchèque, étant entendu que :
 - i) l'approbation ne porterait pas préjudice à de futures approbations de financement pour l'année restante, proposée pour ce projet; et
 - ii) pour la demande de financement de la seconde année, le gouvernement de la République tchèque et le PNUE devront préparer un rapport conjoint sur les résultats de la première année de fonctionnement du réseau.
- b) demander au Trésorier d'imputer les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 57^e réunion comme suit :
 - i) 99 440 \$US (incluant les coûts d'appui à l'agence) au solde de la contribution bilatérale du Canada pour 2009;

- ii) 90 965 \$US (incluant les coûts d'appui à l'agence) au solde de la contribution bilatérale de la République tchèque pour 2009;
- iii) 202 367 \$US (incluant les coûts d'appui à l'agence) au solde de la contribution bilatérale de la France pour 2009;
- iv) 1 748 779 \$US (incluant les coûts d'appui à l'agence) au solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2009;
- v) 152 550 \$US (incluant les coûts d'appui à l'agence) au solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2009.

c) Programmes de travail

i) Programme de travail du PNUD pour 2009

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/18](#) contient 41 activités soumises par le PNUD, **comprenant** 3 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions, 24 demandes de préparation de projets dans le secteur des HCFC, une demande de vérification de PGEF, 4 demandes pour des projets de démonstration et de validation de technologies; 8 demandes de préparation de projets pilotes de destruction des SAO et une demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources. Toutes les propositions, à l'exception des demandes pour les projets de validation de technologies et de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC, pour le projet pilote sur la destruction des déchets de SAO et l'assistance technique pour la mobilisation de ressources ont été recommandées pour approbation globale et examinées au point 9a) de l'ordre du jour. Les autres sont recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Demandes de financement pour 2 projets d'assistance technique devant permettre la validation de l'utilisation des hydrocarbures et du HFO-1234ze pour remplacer les HCFC dans le secteur des mousses, conformément à la décision 55/43 e) et f) en Égypte et en Turquie.
- Demandes de financement pour 2 projets de démonstration en Chine devant permettre l'évaluation technique de l'utilisation du R-410a et d'autres frigorigènes de remplacement pour remplacer le HCFC-22 dans les pompes à chaleur et les compresseurs résidentiels dans l'entreposage à froid, conformément à la décision 55/43 e) et f).
- Demande d'assistance technique pour mobiliser des ressources dans le but de maximiser les avantages climatiques de l'élimination des HCFC.
- Demandes de préparation de projets pilotes de démonstration sur la destruction des SAO dans 8 pays, présentées à la lumière du paragraphe 2 de la décision XX/7 de la Réunion des Parties.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner:

- a) Le financement éventuel des demandes de préparation de projets de validation de technologie dans le but d'utiliser les hydrocarbures et le HFO-1234ze pour remplacer le HCFC dans le secteur des mousses en vertu de la décision 55/43e) et f) en Egypte et en Turquie;
- b) Le financement éventuel des demandes de préparation de projets pour les deux projets de démonstration en Chine conformément aux décisions 55/43 et 56/16(i) ;
- c) La proposition de mobilisation de ressources à la lumière des informations fournies par le PNUD et lors de la discussion du point 14 de l'ordre du jour, Facilité d'obtenir des revenus supplémentaires provenant de prêts et autres sources ; et
- d) L'approbation éventuelle des demandes de préparation de projets concernant les projets pilotes de destruction de SAO des huit pays à la lumière des observations du Secrétariat du Fonds.

ii) Programme de travail du PNUE pour 2009

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/19 contient 67 activités soumises par le PNUE, incluant 15 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions (RI), 2 nouvelles demandes pour des projets de renforcement des institutions, 9 propositions pour du financement nouveau et complémentaire dans la préparation de PGEH, 22 propositions pour de nouveaux PGEF, des tranches de PGEF et de PNE, une préparation de projet pour le bromure de méthyle, 12 demandes de préparation de PGEH dans les pays insulaires du Pacifique, un projet régional pour un réseau d'application et 5 demandes pour la vérification de PGEF. Trente et une de ces activités ont été recommandées pour approbation globale et examinées au point 9 a) de l'ordre du jour. Vingt-deux projets associés à des plans d'élimination sont discutés dans le document de projet du pays correspondant. Les 14 autres projets sont recommandés pour examen individuel.

Questions à traiter:

- Demandes de fonds pour la préparation de projets de PGEH individuels pour 12 pays insulaires du Pacifique par rapport à une approche régionale de la préparation des PGEH.
- Demande de préparation de projet pour un projet sur le bromure de méthyle au Guatemala, spécialement pour l'élaboration d'une politique, étant donné qu'un plan d'élimination du bromure de méthyle est en cours dans ce pays.
- Demande du partenaire du PNUE pour la première tranche du projet de coopération régionale en vue de l'application des mesures de réglementation commerciale sur les SAO dans les pays du réseau de l'Europe et de l'Asie Centrale, présentée par la République tchèque comme projet bilatéral en collaboration avec le PNUE.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner:

- a) L'approbation éventuelle des demandes de préparation de projet de PGEH à examiner individuellement pour les pays insulaires du Pacifique (PIC) à la lumière des observations faites par le Secrétariat sur une approche régionale.
- b) L'approbation éventuelle de la demande de préparation de projet concernant le bromure de méthyle au Guatemala à la lumière des observations faites par le Secrétariat.
- c) L'approbation de ce projet Lancement d'une coopération régionale pour la mise en application des contrôles du commerce des SAO dans les pays du Réseau de l'Europe et de l'Asie centrale (première tranche) pour une seule année au niveau de financement de 51 250 \$US, plus les coûts d'appui, à condition que :
 - (i) L'approbation se fasse sans préjudice des approbations futures de financement pour l'année restante proposée pour ce projet
 - (ii) Lors de la demande de financement pour la deuxième année, le gouvernement de la République tchèque et le PNUE prépareront un rapport commun sur les résultats de la première année de fonctionnement du réseau.

iii) Programme de travail de l'ONUDI pour 2009

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/20 contient 27 activités présentées par l'ONUDI pour financement, dont 2 demandes pour des projets de renforcement des institutions (une nouvelle demande et un renouvellement), 3 demandes pour la préparation nouvelle et complémentaire de PGEH, une demande de préparation de projet sur le bromure de méthyle, 2 demandes d'assistance technique dans le secteur des solvants, 4 demandes de préparation de projets de démonstration sur des produits de remplacement des HCFC, 11 demandes de préparation de projets pilotes sur la destruction des SAO, 2 demandes pour des activités d'investissement dans les HCFC, une demande de vérification de PGEF et une demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources. Tous les projets, à l'exception de la demande pour un nouveau projet de renforcement des institutions en Arménie, des demandes de préparation de projet de démonstration, des demandes pour la préparation du projet de destruction des SAO et de la demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources ont été recommandées pour approbation globale et examinées au point 9a) de l'ordre du jour. Les autres sont recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter:

- Demande pour un nouveau projet de renforcement des institutions en Arménie, pays reclassé comme pays visé à l'article 5;

- Demande de préparation de 2 projets de démonstration en Chine afin de démontrer l'utilisation des hydrocarbures en remplacement du HCFC-22 dans les secteurs de la fabrication de climatiseurs individuels et de compresseurs, à la lumière des décisions 55/43f) et 56/16i);
- Demande de préparation de 2 projets de démonstration dans le secteur des mousses en Indonésie afin d'évaluer l'utilisation du cyclopentane pour remplacer le HCFC-141b dans la fabrication de panneaux sandwich et autres produits, en mousse à la lumière des décisions 55/13d) et 55/43e);
- Demande de préparation de 2 projets de démonstration dans le secteur de la réfrigération commerciale en Uruguay, présentés dans l'esprit de la décision 55/1d);
- Demandes de préparation de projets pilotes de démonstration sur la destruction des SAO dans 11 pays, présentés à la lumière du paragraphe 2 de la décision XX/7 de la Réunion des Parties;
- Demande d'assistance technique pour mobiliser des ressources afin de maximiser les avantages climatiques de l'élimination des HCFC.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité pourrait souhaiter examiner:

- a) L'approbation de la demande pour la phase I du projet de renforcement des institutions en Arménie, pour deux ans seulement, au montant de 120 000 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 9 000 \$US
- b) Les demandes de préparation de projet pour les deux projets de démonstration suivants en Chine en vertu des décisions 55/43 f) et 56//16 i) :
 - (i) Préparation du projet de démonstration dans deux entreprises de fabrication de climatiseurs en Chine, pour un montant de 60 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence s'élevant à 4 500 \$US;
 - (ii) Préparation du projet de démonstration pour une entreprise de fabrication de compresseurs en Chine, pour la somme de 30 000 \$US, plus les coûts d'appui de 2 250 \$US.
- c) l'approbation éventuelle des demandes de **préparation de projet pour** des projets de démonstration dans le secteur des mousses en Indonésie, étant donné que les demandes ne sont pas tout à fait conformes à la décision 56/16 i);
- d) l'approbation éventuelle de la demande de préparation de projet pour des projets de démonstration **dans le secteur manufacturier de la réfrigération commerciale** en Uruguay où le Secrétariat ne peut recommander d'approbation à cause du fait que les informations requises dans la décision 56/16 i) ne soient pas disponibles;
- e) l'approbation éventuelle de demandes de préparation de projets pour des projets pilotes des destruction de SAO pour 11 pays à la lumière des

observations faites par le Secrétariat du Fonds;

- f) la proposition de mobilisation des ressources à la lumière des informations fournies par l'ONUDI, et lors de la discussion du point 14 de l'ordre du jour, Facilité d'obtenir des revenus supplémentaires provenant de prêts et autres sources.

iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour 2009

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/21 contient 9 activités présentées par la Banque mondiale pour financement, comprenant 2 demandes de préparation complémentaire de PGEH pour les secteurs de l'investissement, 3 demandes pour des projets de démonstration sur les HCFC, 3 demandes de préparation de projets pilotes sur la destruction des SAO et un projet d'assistance technique pour la mobilisation de ressources. Seules les demandes pour la préparation complémentaire de PGEH pour les secteur de l'investissement sont recommandées pour approbation globale et examinées au point 9a) de l'ordre du jour. Les autres sont recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Demande de préparation de 3 projets de démonstration en Chine pour le secteur des mousses afin d'évaluer la viabilité technique et commerciale de l'utilisation du HFC-245fa ou du dioxyde de carbone liquide pour remplacer le HCFC dans la mousse pulvérisée, l'utilisation des hydrocarbures comme mousse isolante dans les chauffe-eau et l'utilisation des polyols et des hydrocarbures pré-mélangés dans les systèmes domestiques, à la lumière des décisions 54/43e) et 56/16i).
- Demandes de préparation de projets de démonstration pilotes sur la destruction des SAO dans 3 pays, présentées à la lumière du paragraphe 2 de la décision XX/7 de la Réunion des Parties.
- Demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources afin de maximiser les avantages climatiques de l'élimination des HCFC.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité pourrait souhaiter examiner:

- a) l'approbation des requêtes relatives à la préparation de projets concernant trois projets de démonstration en Chine conformes aux décisions 55/43(e) et 56/16 (i), pour les montants indiqués ci-après :
- (i) Préparation d'un projet de démonstration pour l'élimination des HCFC dans les mousses aérosols: 30 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 2 250 US \$;
 - (ii) Préparation d'un projet de démonstration pour l'élimination des HCFC dans l'isolation en mousse des chauffe-eau : 30 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 2 250 \$US ;

- (iii) Préparation d'un projet de démonstration pour l'élimination des HCFC pour les sociétés de formulation de mousse : 80 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 6 000 \$US.
- b) l'approbation éventuelle de demandes de préparation de projets pour des projets pilotes de destruction de SAO en Indonésie, au Mexique et aux Philippines, à la lumière des observations faites par le Secrétariat du Fonds;
- c) la proposition de mobilisation des ressources à la lumière des informations fournies par la Banque mondiale, et lors de la discussion du point 14 de l'ordre du jour, Facilité d'obtenir des revenus supplémentaires provenant de prêts et autres sources.

d) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/16 et Add.1 contient une liste de cinq projets soumis pour être examinés individuellement (voir tableau 1) Tous les autres projets d'investissement, aussi bien sur des activités en cours que nouvelles, ont été recommandés pour approbation globale et examinés au point 9 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: Chacun des cinq projets figurant dans le tableau suivant devrait être examiné pour approbation individuelle. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans les documents de projet de pays pertinents, cités dans le tableau.

Tableau 1: Liste des projets soumis pour examen individuel

Pays	Projet	Agence	Problème
Secteur des mousses			
Iraq	Conversion du CFC-11 au chlorure de méthylène dans la production de plaques de mousse flexible à Al Hadi Co.	ONUDI	Programme de pays pas encore approuvé.
Secteur de la réfrigération			
Iraq	Remplacement du frigorigène CFC-12 par le HFC-134a et de l'agent de gonflage des mousses CFC-11 par le cyclopentane dans la fabrication de réfrigérateurs et de congélateurs coffres domestiques à Light Industries Company	ONUDI	Programme de pays pas encore approuvé. HFC en tant que technologie de remplacement.
Plan d'élimination national			
Bangladesh	Plan national d'élimination des SAO (deuxième, troisième et quatrième tranches)	PNUD/PNUE	Consommation de CFC supérieure au montant autorisé dans l'accord. Demande pour 3 tranches.
Nigeria	Plan national d'élimination des CFC (sixième tranche)	PNUD	Clarification ainsi qu'accord en 2006.
Venezuela (République bolivarienne du)	Plan national d'élimination des CFC : programme de travail de 2009	ONUDI	Respect de l'accord en 2006

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité pourrait souhaiter examiner l'approbation éventuelle des cinq projets figurant dans le tableau ci-dessus sur la base des informations fournies dans le document de proposition de projet qui s'y rapporte, y compris, les observations du Secrétariat, tout document supplémentaire ayant circulé conformément à la décision 41/80, ainsi que tout autre information que le Secrétariat ou l'agence d'exécution/agence bilatérale concernée a pu fournir pendant la réunion.

10. Programmes de pays

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/58 contient un programme de pays présenté par le PNUE, conformément à la décision 49/20, au nom du gouvernement de la Guinée équatoriale.

Question à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité pourrait souhaiter:

- a) Approuver le programme de pays de la Guinée équatoriale, notant que l'approbation du programme de pays ne signifie pas l'approbation des projets définis dans le cadre de ce programme ni de leur niveau de financement.
- b) Demander au gouvernement de Guinée équatoriale de présenter chaque année au Comité exécutif des informations sur l'avancement du programme de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, para. 135) en utilisant le format approuvé de présentation en ligne. Le rapport initial couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre doit être soumis au Secrétariat du Fonds le 1^{er} mai 2009 au plus tard.

11. Examen des coûts du financement de l'élimination des HCFC (décisions 55/43h) et 56/65)

a) **Établissement des priorités des technologies d'élimination des HCFC en vue de minimiser les autres conséquences sur l'environnement**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/59 contient un rapport de situation sur la poursuite de l'analyse de "l'approche par unités fonctionnelles" comme base satisfaisante et transparente pour l'établissement des priorités des technologies d'élimination des HCFC en vue de minimiser les autres conséquences sur l'environnement, comme envisagé à l'origine dans la décision XIX/6 de la dix-neuvième Réunion des Parties.

Questions à traiter :

- Dans quelle mesure il est possible, dans les pays qui n'ont pas de secteur manufacturier, de donner la priorité à des projets et des programmes rentables axés, entre autres, sur des produits et des solutions de remplacement qui minimisent les conséquences climatiques (Décision XIX/6, paragraphe 11(b)); et
- l'utilisation d'indicateurs qui évaluent les conséquences climatiques au niveau du pays et de l'entreprise/du sous-projet et comment associer des incitatifs à de tels indicateurs afin de donner aux projets la priorité souhaitée.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/59;

- b) Décider de discuter du type de mesures d'encouragement à associer aux indicateurs en voie de développement et autres questions importantes portant sur les indicateurs à la 58^e réunion, au plus tard.

b) Deuxièmes reconversions et détermination de la date limite d'installation de l'équipement de fabrication à base de HCFC

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/60 a été préparé en réponse à la décision 56/65. Il contient une analyse des questions en suspens que le Comité exécutif devra examiner, à savoir, la date limite et la deuxième reconversion. Il traite de deux autres enjeux : les points de départ pour les réductions globales de la consommation de HCFC, tel qu'indiqué dans les directives sur les PGEH, et la manière de comptabiliser l'élimination de HCFC à travers des projets approuvés, par rapport à la consommation identifiée dans le PGEH. Le document se termine par une série de recommandations pour fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Les options pour une date limite d'installation des équipements de fabrication à base de HCFC.
- Fournir du financement pour la deuxième reconversion des entreprises qui s'étaient converties des CFC à une technologie à base de HCFC grâce au Fonds multilatéral
- Clarifier les questions suivantes au sujet du calcul des points de départ pour les réductions globales de la consommation de HCFC :
 - a) Les pays visés à l'article 5 pourraient choisir entre la consommation déclarée de HCFC la plus récente et la moyenne des prévisions de consommation pour 2009 et 2010, en excluant la consommation de HCFC par les entreprises manufacturières qui ne seraient pas admissibles au financement suite aux décisions du Comité sur la date limite et la deuxième reconversion.
 - b) Doit-on permettre une croissance non restreinte de la consommation de HCFC en 2011 et 2012 dans le calcul du point de départ? Pendant l'élimination des CFC, une croissance non restreinte des CFC fut autorisée entre 1995 et juillet 1999 pour les entreprises manufacturières à base de CFC établies avant le 25 juillet 1995.
 - c) Les points de départ acceptés pour les réductions globales de la consommation de HCFC seraient-ils ajustés à la baisse dans les cas où les valeurs de référence calculées pour les HCFC, à partir des données déclarées aux termes de l'article 7, sont inférieures aux points de départ?
 - d) Pour les pays visés à l'article 5 qui présentent des projets avant l'achèvement de leur PGEH, les points de départ devraient-ils être établis à la première présentation d'un projet de démonstration et/ou d'investissement sur les HCFC ou seulement au dépôt du PGEH?

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Compte tenu du mandat confié par la XIX^e Réunion des Parties au Protocole de Montréal et de l'information ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- i) Envisager une date limite d'installation de l'équipement manufacturier à base de HCFC à la suite de laquelle les coûts différentiels de reconversion de l'équipement manufacturier ne seraient pas admissibles au financement;
- ii) Envisager s'il faut ou non fournir une assistance financière supplémentaire pour la deuxième reconversion d'entreprises ayant reconverti leurs activités à base de CFC à une technologie à base de HCFC avec l'assistance du Fonds multilatéral;
- iii) Apporter des précisions sur les points de départ des réductions globales de la consommation de HCFC, selon la description donnée au paragraphe 16 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/60 sus cité sous la rubrique « Questions à traiter ».

12. Secteur de la production

a) **Examen et analyse approfondis des questions relatives à l'élimination du secteur de la production des HCFC (décision 56/64a) et b))**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/61](#) comprend trois parties. La Partie I est un extrait du Rapport de la cinquante-sixième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/64) sur le point 8a) de l'ordre du jour concernant le secteur de la production des HCFC. La Partie II est un extrait du Rapport de la cinquante-cinquième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/53) sur le point 9a) de l'ordre du jour concernant le secteur de la production des HCFC. La Partie III contient un document préparé par le Secrétariat du Fonds, "Examen et analyse approfondis des questions relatives à l'élimination du secteur de la production des HCFC (décision 53/37g)" (UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/45) qui fut présenté à la 55^e réunion du Comité exécutif. Les recommandations du Secrétariat du Fonds se trouvent au paragraphe 48 de la Partie III.

Question à traiter :

- Dates limites pour l'admissibilité au financement;
- Usines mixtes;
- Audits techniques du secteur de la production en Chine dans le cadre de son PGEH;
- Analyse des coûts de cessation de production par rapport à la conversion au HFC-32, par rapport à une matière intermédiaire; et
- Finaliser le travail sur les éléments d'une décision future concernant le secteur de la production des HCFC.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité pourrait souhaiter :

- a) Conserver les paragraphes a) à d) de la décision 19/36 pour le secteur de la production des HCFC;
- b) Continuer de calculer les coûts de production sur la base de la cessation des activités, en tenant compte de l'élément propriété étrangère et de l'exportation vers des éléments non visés par l'Article 5 des installations cessant leurs activités;
- c) Encourager la présentation de l'élimination synchronisée de la production et de la consommation dans le cadre du premier PGEH;

- d) Offrir des incitatifs pour éliminer plus tôt les installations de production;
- e) Exiger un système robuste de surveillance pendant la période de contrôle avec le système de rapports de vérification utilisé pour l'élimination des CFC, afin de surveiller les installations qui reçoivent du financement mais continuent à produire du HCFC qui sera utilisé comme matière première;
- f) Examiner les questions portant sur :
 - i) les dates de cessation; et
 - ii) les usines mixtes;
- g) Inviter les représentants du Secrétariat de la CCNUCC à aborder le MDP à la prochaine réunion du sous-groupe du secteur de la production afin de fournir des renseignements sur le processus du MDP et sur sa relation avec la production de HCFC.

b) Sommaire de l'information publique sur les éléments pertinents du fonctionnement du mécanisme pour un développement propre et des quantités de HCFC-22 produites admissibles au crédit

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/62](#) propose un sommaire des informations sur le fonctionnement du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto et sur les quantités de la production de HCFC-22 disponible pour des crédits dans une première étape (décision 56/64c)). Il présente un bref aperçu de la production de HCFC dans les pays visés à l'article 5, des projets de réduction des HFC dans le cadre du Mécanisme de développement propre et du financement du FML.

Question à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait vouloir prendre note du rapport Sommaire de l'information publique sur les éléments pertinents du fonctionnement du Mécanisme pour un développement propre et les quantités de HCFC-22 produites admissibles au crédit, tel que contenu dans l'[UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/62](#).

c) Rapport du sous-groupe sur le secteur de la production

Le Comité exécutif a décidé de constituer et de convoquer le sous-groupe sur le secteur de la production à sa 57^e réunion pour poursuivre la discussion sur les questions associées à l'élimination du secteur de la production de HCFC (décision 56/64). Le sous-groupe sur le secteur de la production remettra un rapport au Comité exécutif durant la 57^e réunion.

13. Renforcement des institutions après 2010; financement et niveaux (décision 53/39)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/63](#) contient un résumé des dispositions de financement actuelles pour le renforcement des institutions et des capacités dans les pays visés à l'article 5 et analyse la demande de soutien continu pour le renforcement des institutions par rapport aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Il examine aussi les conséquences de la

décision XIX/6 de la dix-neuvième Réunion des Parties qui a imposé de nouvelles obligations au sujet de l'élimination accélérée des HCFC et propose au Comité exécutif des options pour le financement des projets de renforcement des institutions au-delà de 2010.

Questions à traiter :

- Maintien du financement pour l'ensemble du soutien du renforcement des institutions aux niveaux actuels;
- Rééquilibrage du soutien du renforcement des institutions en faveur d'un financement octroyé à travers l'Unité de gestion des projets, établie dans le cadre du PGEH;
- Indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait vouloir :

- a) Prendre note du document du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/63) sur l'examen des modalités du financement possible et les niveaux de soutien pour le renforcement des institutions tels que contenus dans l'UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/63;
- b) Étudier la possibilité de donner son accord au maintien du financement pour le soutien global du renforcement des institutions (RI) aux niveaux actuels.
- c) Étudier la possibilité à savoir s'il désire demander au Secrétariat d'examiner de façon plus détaillée une proposition de rééquilibrer le soutien pour le renforcement des institutions vers une disposition de financement par l'intermédiaire du Groupe de gestion des projets établis dans le cadre du plan de gestion de l'élimination des HCFC;
- d) De demander au Secrétariat, aux agences bilatérales et aux agences d'exécution, le cas échéant, d'inclure les indicateurs suivants dans les demandes de renouvellement des RI :
 - i) Le succès des mesures de contrôle efficaces des importations de HCFC comme condition pour l'approbation des demandes de renouvellements du financement RI pour une période complète de deux ans pour tous les projets soumis après 2012;
 - ii) La spécification comme objectif dans toutes les demandes de renouvellement des projets RI soumis après 2009, l'élaboration de mesures pour assurer la durabilité des activités de surveillance, d'exécution et de compte rendu sans le soutien continu du financement RI, de même que des indicateurs pour le succès progressif de cet objectif;
- e) Demander au Secrétariat de terminer les travaux sur les objectifs, les indicateurs et les formats afin que les résultats puissent être appliqués aux demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions soumis au début de 2010 et par la suite;
- f) Demander au Secrétariat de tenir compte de la possibilité d'un nouvel examen du financement pour les projets RI à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Comité exécutif.

14. Facilité d'obtenir des revenus supplémentaires provenant de prêts et autres sources (décision 55/2)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/64](#) examine les enjeux associés à un mécanisme de financement spécial au sein du Fonds multilatéral. Il a été préparé pour faire suite à la décision 55/2 du Comité exécutif qui demande au Secrétariat d'envisager des utilisations possibles de ces fonds qui totalisent actuellement 1,2 million \$US, dont l'utilisation sera déterminée à la 57^e réunion, un montant qui ne faisait pas partie du budget de réapprovisionnement de 490 millions \$US. Il a été préparé aussi dans le contexte de la décision XIX/6 de la Réunion des Parties qui concerne la couche d'ozone et des avantages potentiels pour le climat. Étant donné que la réalisation d'avantages pour le climat ne constitue pas actuellement un surcoût accepté de l'élimination des HCFC, ce mécanisme spécial pourrait venir augmenter le financement afin de couvrir des surcoûts non acceptés, associés à des avantages pour le climat ainsi que d'autres avantages environnementaux supplémentaires qui ne sont pas requis pour la conformité au Protocole de Montréal. Ce mécanisme pourrait aussi servir au financement de la destruction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO).

Questions à traiter : les quatre utilisations possibles d'un mécanisme spécial :

- Un mécanisme spécial qui permettrait d'utiliser le montant de 1,2 millions actuellement disponible, pour entreprendre des projets pilotes de formulation de dispositions de cofinancement.
- Un mécanisme spécial qui pourrait solliciter des contributions auprès d'entités publiques ou privées (sur une base continue ou ponctuelle).
- Un mécanisme spécial qui pourrait servir de base à l'élaboration d'accords avec d'autres agences et organismes de financement, à travers des procédures d'approbation parallèle, pour la mise en œuvre de projets qui seraient bénéfiques pour des domaines en dehors de ceux exigés par le Protocole de Montréal.
- Un mécanisme spécial qui pourrait solliciter, héberger et gérer des crédits, associés à des avantages pour les changements climatiques ou à la destruction des SAO, provenant des marchés mondiaux du carbone.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Confirmer que les fonds du mécanisme de financement spécial doivent être affectés à la réalisation d'avantages environnementaux en complément de ceux qui sont exigés pour la conformité au Protocole de Montréal et que tous fonds reçus par le mécanisme doivent être en sus des contributions annoncées pour assurer la conformité aux mesures de contrôle du Protocole;
- b) Allouer expressément les fonds de la première phase du mécanisme à la mise en œuvre ponctuelle des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en montant des arrangements financiers de façon à maximiser les ressources disponibles en recevant des contributions supplémentaires pour les avantages climatiques produits par les projets du Fonds multilatéral;
- c) Charger le Secrétariat de mettre en place une stratégie de mobilisation de ressources pour la recherche de sources de financement additionnelles, y compris des partenariats

financiers et de programme avec des mécanismes de financement régionaux et mondiaux et demander au Président, avec l'assistance du Secrétariat, de solliciter des fonds supplémentaires pour augmenter ceux qui sont actuellement à la disposition du mécanisme spécial;

- d) Prier le Secrétariat de poursuivre ses travaux visant à conclure des arrangements avec d'autres mécanismes de financement en vue d'un processus d'approbation parallèle, et la possibilité de permettre, le cas échéant, l'avancement de fonds au mécanisme spécial pour soutenir l'approbation parallèle;
- e) Prier le Secrétariat de continuer de rassembler des informations sur les possibilités de rechercher, avoir en réserve et gérer des crédits pour les avantages climatiques sur les marchés mondiaux du carbone.

15. Conciliation des comptes de 2006 et 2007 (décision 56/67)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/65 comprend 4 sections : conciliation des comptes de 2006, conciliation des comptes de 2007, ajustements pour 2007 requis par le PNUD et le Trésorier et des recommandations.

Questions à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre acte du document sur la conciliation des comptes 2006 et 2007 tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/65 ;
- b) Prendre acte du fait que la conciliation des comptes 2006 et 2007 est clos pour le PNUE ;
- c) Prendre note de la restitution de l'excédent de 45 161 \$US pour le PNUE et demander au Trésorier de compenser ce montant dans les futurs transferts au PNUE ;
- d) Prendre note de l'explication de la Banque mondiale sur le déficit de 2 686 741 \$US et demander au Trésorier de restituer 1 176 270 \$US à la Banque ;
- e) Prendre note du fait que les actions de suivi pour les comptes 2006-2007 ont été menées à bien pour le PNUD, le PNUE et l'ONUDI et attend un rapport à la 59^e réunion :
 - i) de la Banque mondiale sur le montant de 303 \$US ; et
 - ii) sur la vérification par le Trésorier de la double déduction de 1 510 471 \$US des transferts faits à la Banque mondiale

16. Fonctionnement du Comité exécutif (décision 54/43)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/66 présente un bref résumé des résultats et conclusions des rapports précédents sur le fonctionnement du Comité exécutif, préparés pour les 44^e, 50^e et 54^e réunions. Le document contient une analyse de la charge de travail du Comité exécutif au cours des trois prochaines années et conclut par une série de recommandations sur l'aménagement des réunions du Comité exécutif pour fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Aménagements des réunions du Comité exécutif, quant au nombre de réunions par année, leur durée et le calendrier des réunions, à la lumière du volume et de la complexité de la charge de travail future du Comité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Maintenir le statut quo de trois réunions par année;
- b) A partir de 2010, tenir deux réunions régulières à dates fixes et maintenir la possibilité de tenir une troisième réunion spécialisée au milieu de l'année, si nécessaire, et charger le Secrétariat d'organiser une telle réunion en conséquence; et
- c) A partir de la 58^e réunion et pour une période d'essai à déterminer par le Comité exécutif, maintenir le *statut quo* de trois réunions par année selon un format de quatre jours et charger le Secrétariat d'organiser les réunions en conséquence.

17. Rapport sur la demande de la vingtième Réunion des Parties au Protocole de Montréal sur l'état des accords sur la reconversion des installations de fabrication d'inhalateurs à doseur dans les pays visés à l'article 5 et sur la mise en œuvre des projets approuvés (décision XX/4)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/67 a été préparé par le Secrétariat en réponse au paragraphe 2 de la décision XX/4 des Parties au Protocole de Montréal qui demandait au Secrétariat du Fonds de présenter au Groupe de travail à composition non limitée, à sa 29^e réunion (juillet 2009), un rapport sur l'état des accords visant à convertir les usines de fabrication d'inhalateurs à doseur implantées dans les Parties visées à l'article 5. Pour la préparation de ce rapport, le Secrétariat du Fonds a demandé aux agences d'exécution concernées de fournir un rapport périodique sur l'état de la mise en œuvre des projets d'inhalateurs à doseur. Une ébauche du rapport a été envoyée aux agences d'exécution concernées pour révision et leurs observations ont été intégrées dans la version finale.

Questions à traiter : Aucune

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait souhaiter charger le Secrétariat de soumettre le rapport sur l'état des accords de reconversion des usines de fabrication d'inhalateurs à doseur dans les pays visés à l'article 5 et la mise en œuvre des projets approuvés à la 29^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée, comme indiqué au paragraphe 2 de la décision XX/4 du rapport de la vingtième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, étant entendu que le document devrait être mis à jour lorsque les pays visés à l'article 5 soumettraient d'autres données de fait à titre officiel.

18. Questions diverses

19. Adoption du rapport

20. Clôture de la réunion